

**Règlement intérieur  
ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE 3-11 ans TRIEVES**

Le service enfance de la communauté de communes du Trièves comprend les accueils de loisirs de Mixages et du centre socio-culturel du Granjou. Ils accueillent les enfants de 3 ans (scolarisés) à 11 ans. Les orientations générales sont définies par un **projet éducatif**, rédigé et validé par les élus. Les orientations pédagogiques sont présentées dans le **projet pédagogique** rédigé par les directrices des accueils de loisirs en lien avec leur équipe. Ces documents sont à votre disposition au Granjou et à Mixages, nous vous invitons à en prendre connaissance.

L'encadrement des enfants est assuré par des équipes de directeurs et animateurs permanents diplômés ainsi que par des animateurs saisonniers en contrat d'engagement éducatif, diplômés BAFA ou en cours de formation. Tous, en accord avec la réglementation de la DDCS de l'Isère (Diplômes et taux d'encadrement)

Tous les documents concernant les accueils de loisirs sont sur le site : [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

La CAF de l'Isère est le premier partenaire financier des accueils de loisirs.

La communauté de communes du Trièves est assurée auprès de La SMACL Assurance. Police N°005701/X

**Accueil des familles :** Pour une inscription, un programme d'activités, un retrait de dossier ... :

Granjou	Mixages
<b>Véronique au 04.76.34.28.40</b> <b>ou <a href="mailto:accueil.granjou@cdctrieves.fr">accueil.granjou@cdctrieves.fr</a></b>	<b>Amélie au 04.76.34.27.02</b> <b>ou <a href="mailto:accueil.mixages@cdctrieves.fr">accueil.mixages@cdctrieves.fr</a></b>
Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Lundi 8h30-12h30
Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Mardi 8h30-12h30
Mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h
Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Jeudi 8h30-12h30
	Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

Pour toutes autres questions pratiques ou renseignements d'ordre pédagogique, l'équipe du secteur enfance est à votre service pour vous rencontrer, étudier les situations particulières, projets... Vous pouvez prendre rendez-vous, nous contacter par téléphone ou par mail :

<b>Granjou : Émilie Zaza</b> ●04.76.34.28.42 ● <a href="mailto:e.zaza@cdctrieves.fr">e.zaza@cdctrieves.fr</a>	<b>Mixages : Marine Clavel</b> ●04.76.34.27.02 ● <a href="mailto:m.clavel@cdctrieves.fr">m.clavel@cdctrieves.fr</a>
---	---

**Accueil des enfants :**

Les accueils de loisirs sont des lieux d'accueils **collectifs et ludiques**, les enfants pourront s'y épanouir dans les différents temps d'animation proposés par l'équipe pédagogique. Composée d'animateurs qualifiés, à l'écoute des besoins et des rythmes de chacun; la détente, la découverte, la créativité et l'ouverture aux autres sont les principaux objectifs auxquels les accueils de loisirs souhaitent répondre dans le respect de la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

**Enfant porteur de handicap :**

Nous pouvons étudier ensemble les possibilités d'accueillir un enfant porteur de handicap. Une rencontre avec l'équipe est nécessaire afin d'envisager cet accueil dans les meilleures conditions.

**Maladie :**

-Un enfant fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse ne pourra être accueilli dans les accueils de loisirs. Si l'enfant est malade au cours de la journée, nous en informons la famille.

-En cas de traitement médical particulier, la famille s'engage à fournir un certificat médical de non contagion, une ordonnance, et remettra les médicaments à la direction de l'accueil de loisirs

#### **Objets de valeur :**

Les objets de valeurs, bijoux, vêtements, matériels HI-FI (tablettes, téléphone mobile en dehors des temps d'activité...) sont tolérés mais restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les accueils de loisirs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Aucune déclaration d'assurance ne sera faite concernant ce type de matériel.

#### **Droit à l'image :**

Les enfants sont photographiés durant les activités. Ces photos restent dans le cadre des accueils de loisirs. Toutefois elles peuvent être utilisées pour des opérations de communication, comme les programmes, le site Internet de la Communauté de communes...

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants soient photographiés doivent le préciser au secrétariat ou à la direction.

#### **Jours et horaires d'accueil des enfants :**

<b>Granjou</b>	<b>Mixages</b>
<b>Mercredi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• À la journée de 8h à 18h et à la ½ journée de 8h à 13h (avec repas froid fourni par les familles) et de 13h à 18h</li></ul> <b>Vacances scolaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la journée ou à la semaine de 8h à 18h</li></ul> 2 repas fournis le mardi et le vendredi pendant les vacances	<b>Mercredi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• À la journée de 8h30 à 18h30 et à la ½ journée de 8h30 à 13h30 (avec repas froid fourni par les familles) et de 13h30 à 18h30</li></ul> <b>Vacances scolaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la journée et à la semaine <b>avec repas de 8h30 à 18h</b></li><li>• à la demie journée <b>sans repas</b> de 8h30 à 12h00 ou de 13h30 à 18h00</li></ul>

Merci de signaler à l'équipe si votre enfant quitte le centre seul ou avec une autre personne que le parent qui l'a inscrit.

Les accueils de loisirs sont fermés les jours fériés, les 3 premières semaines d'août et les vacances de Noël.

Dès l'ouverture de l'accueil et jusqu'à sa fermeture, l'enfant est pris en charge par l'équipe pédagogique. **En dehors de ces horaires, l'enfant est sous la responsabilité des parents.** En dessous de 7 ans, un enfant ne peut quitter l'accueil de loisirs seul. Au-delà, vous devez préciser à l'inscription si l'enfant est autorisé à rentrer seul.

**Les capacités d'accueil sont définies en fonction des lieux et de la réglementation sur les taux d'encadrement.** Au-delà des effectifs, l'enfant est sur liste d'attente. Nous recontactons la famille en cas de place disponible.

**L'inscription** est la constitution du dossier pour chaque enfant, elle permet la rencontre avec la directrice, de prendre connaissance du projet la visite des locaux. La première inscription doit se faire sur place. Pour des renouvellements vous pouvez fournir les pièces par mail.

#### **Documents obligatoires à fournir lors de la première inscription :**

- Fiche d'inscription complétée et signée en recto verso pour chaque enfant
- Justificatif du quotient familial (ou copie de l'avis d'imposition des revenus de l'année N-2 pour les non affiliés à la CAF). Le service a accès à « CAF Partenaire CDAP », ce qui permet d'actualiser le quotient avec le numéro d'allocataire et l'autorisation de la famille.
- Attestation d'assurance extra-scolaire en responsabilité civile en cours de validité
- Photocopie des vaccins obligatoires

#### **Les réservations :**

Sur le portail famille : [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

Par mail [accueil.granjou@cdctrieves.fr](mailto:accueil.granjou@cdctrieves.fr) et [accueil.mixages@cdctrieves.fr](mailto:accueil.mixages@cdctrieves.fr)

Sur place, au Granjou ou à Mixages

Nous traitons les demandes par ordre d'arrivée et donnons réponses à toutes par mail.

**Attention, nous ne prenons pas de réservation sur le répondeur ou au téléphone.**

#### **Délais de réservation**

Les réservations des mercredis peuvent se faire à l'année, au trimestre ou ponctuellement. Pour les vacances scolaires les réservations se font par période.

Le délai de réservation est :

Pour les mercredis, jusqu'au mercredi précédant avant 17h30.

Pour les vacances, jusqu'au lundi 12h précédant la semaine d'activités.

## Annulation

### **Granjou et Mixages**

#### **Les mercredis :**

Possibilité d'annuler jusqu'au **jeudi 12h la semaine précédant le mercredi**. En cas d'annulation après le jeudi 12h, l'activité sera facturée dans sa totalité

#### **Les vacances scolaires**

Possibilité d'annuler jusqu'au **lundi 12h de la semaine précédant l'activité**. En cas d'annulation après le lundi 12h, l'activité sera facturée dans sa totalité

**-Annulation pour raison de santé :** L'activité sera facturée sauf si présentation d'un certificat médical au plus tard le dernier jour de la semaine concernée par l'annulation et si l'équipe est prévenue au plus tard le matin avant midi du jour d'absence.

- En cas d'annulation de notre part (manque d'inscriptions ou autres causes indépendantes de notre volonté), l'activité ne sera pas facturée.

### **Mode de facturation**

- La participation financière est fixée selon le quotient familial (voir la grille de tarif).

- La facturation est faite en fin de mois. L'avis des sommes à payer est envoyé par la trésorerie de Mens directement aux familles.

- Les modalités de règlement sont indiquées dans la facture.

- La présence des enfants en famille d'accueil est facturée au quotient le plus bas

### **Programme**

Les programmes d'activités sont publiés et disponibles sur les lieux d'accueil de loisirs, sur [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr) et adressés par mail aux familles déjà inscrites. Les activités annoncées sont indicatives, et peuvent évoluer selon les effectifs, la météo...

Nous encourageons, notamment par les tarifs, les familles à inscrire leur enfant à la semaine. Cela facilite la relation à l'équipe et la dynamique collective.

Pendant les semaines de vacances scolaires, l'inscription d'un enfant uniquement sur une journée « sortie » n'est pas possible. L'enfant doit être présent au moins 1 journée en amont de la sortie dans la semaine.

### **Règles de vie**

En fonction de l'âge, les règles de vie de l'accueil de loisirs sont élaborées avec les enfants. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions. En cas de répétition, il peut être envisagé de suspendre l'accueil pour une durée plus ou moins longue. La famille est associée aux décisions qui concernent son enfant.

### **Place des parents**

Les temps d'accueil sont des temps privilégiés avec l'équipe pour transmettre toutes les informations utiles au bon déroulement de la journée. Les directrices sont à votre disposition pour des questions relatives à l'encadrement, la pédagogie. Les informations contenues dans la fiche sanitaires peuvent être confidentielles, elles ne sont partagées que si elles sont utiles. Nous mettons en place en fin de chaque période des temps d'échange pour mieux connaître les attentes des familles.

### **Tarifs**

<b>Tarifs AL 3/11 ans à partir du 1er septembre 2018</b>					
QF	journée + repas	journée sans repas	1/2 journée	semaine + 2 repas	semaine sans repas
0-550	7 €	5 €	4 €	24 €	20 €
551-799	10 €	8 €	6 €	36 €	32 €
800-999	12 €	10 €	8 €	44 €	40 €
1000-1199	15 €	13 €	10 €	56 €	52 €
1200-1399	19 €	17 €	13 €	72 €	68 €
1400 et +	23 €	21 €	16 €	88 €	84 €
hors CDC <= 1200	25 €	23 €	17 €	97 €	92 €
hors CDC 1201 et +	28 €	25 €	19 €	106 €	102 €